

UN CONSEIL DE CABINET S'EST TENU HIER MATIN

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, à 9 heures, en conseil de cabinet, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Paul-Boncour, président du conseil.

Le président du conseil s'est entretenu avec ses collègues des affaires courantes de politique extérieure.

L'incendie de l'«Atlantique»

M. Léon Meyer, ministre de la marine marchande, a mis le conseil au courant de son voyage à Cherbourg, concernant l'incendie de l'«Atlantique», et a été particulièrement intéressé par l'enquête qui se poursuit actuellement à la suite de cet événement.

Les fraudes de l'internat

M. Daniélou, ministre de la santé publique, a fait part au conseil de l'enquête poursuivie par l'assistance publique sur les fraudes du concours de l'internat.

Les engrais azotés

Sur la proposition du ministre de l'Agriculture, le conseil de cabinet a décidé de constituer, sous la présidence du sous-secrétaire d'Etat à l'économie nationale, une commission interministérielle chargée de rechercher les meilleures méthodes de fabrication et de la vente des engrais azotés.

Le marché du blé

Le ministre de l'Agriculture a mis ses collègues au courant de la situation du marché du blé.

QUELQUES COMMENTAIRES

Le conseil de cabinet ne s'est pas occupé des réformes financières. M. Chéron en effet, appelé d'urgence à l'Assemblée, n'a pu assister au début de la délibération.

M. Paul-Boncour ira à Genève

En ce qui concerne les affaires extérieures, M. Paul-Boncour a indiqué au conseil qu'il attendait de connaître l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil de l'Union des Nations pour décider s'il partirait pour Genève à cette occasion, il a précisé toutefois qu'il comptait s'y rendre pour la reprise des travaux de la conférence diplomatique.

Le concours de l'internat ne serait pas annulé

Les membres du gouvernement ont longuement étudié, d'autre part, les résultats de l'enquête provoquée par les fraudes commises au dernier concours de l'internat. Il semble bien que cette dernière n'ait été annulée, cette décision devant être reprise cet après-midi au conseil des ministres et diverses personnalités universitaires restant à l'écoute.

Le sous-secrétaire de Tourisme

L'ancien sous-secrétaire d'Etat au tourisme à M. Marcombes, sous-secrétaire d'Etat à l'éducation physique, il convient cependant de préciser que cette nomination n'est pas encore définitivement réglée.

Le Conseil des Ministres d'hier soir

Les ministres se sont réunis hier après-midi, à 16 h. 30, à l'Élysée, sous la présidence de M. Léon Meyer.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU NORD DE LA FRANCE

L'Assemblée générale mensuelle aura lieu le dimanche 8 janvier à 17 h. au Palais-Rampeau.

Ordre du jour : 1. Allocations du président ; 2. Compte financier du trésorier pour l'année 1932 ; 3. Rapport du secrétaire général pour l'année 1932 ; 4. Election de la commission de contrôle ; 5. Adoption de la proposition de résolution de M. Emile Maugard horticulteur à Lille.

L'INCENDIE DE L'«ATLANTIQUE»

Ce sont les radio-telegraphistes Hébert, de l'«Abelle 24», l'un de ceux qui montèrent sur l'«Atlantique» pour hisser le pavillon et qui eut la poitrine comprimée au cours d'une manœuvre ; l'autre, le lieutenant Evin, qui, hier matin, ayant accepté volontairement de remonter à bord, a été pris entre le remorqueur «Abelle 24» et la coque de l'«Atlantique». Le lieutenant Evin a été tué par la chute de la coque.

Deux remorqueurs se sont abordés

Le remorqueur «Ramier» est rentré également à Cherbourg. L'officier des équipages qui le conduisait a dit que le commandant Shoofs avait été extrêmement affecté quand il a vu ce qui restait de son beau navire d'où des flammes s'élevaient encore. L'accostage du remorqueur «Ramier» a été très pénible.

Les difficultés de l'opération de remorquage

On a annoncé, jeudi après-midi, que l'«Atlantique» avait été pris en remorque par le «Minoature». Il semble évident que ce remorquage n'ait pas été sans difficultés. Le remorqueur «Minoature» a été obligé d'aller, si l'on s'en rapporte à ce radio émanant du commandant Shoofs et reçu par la Compagnie Sud-Atlantique.

Le remorqueur «Abelle 24» a été gardé devant le remorqueur «Bodeze» et avait seul une remorque à l'avant. Le «Minoature» restera cette nuit avec une remorque à bord à l'arrière sans tirer, pour essayer d'épauler le navire. Nous monterons demain à bord.

Je pense réussir à prendre la remorque de l'«Abelle 24» et de l'«Atlantique». Le pont ne parait pas avoir brûlé mais trois hublots brisés au ras de l'eau ont laissé entrer toute la journée pas suite du choc causé par le remorqueur en travers, essayons de rallier côte française.

Des heures dramatiques

Il était 15 heures quand le puissant remorqueur de haute mer l'«Abelle 24» qui, partit jeudi à 14 heures sur les lieux de la catastrophe de l'«Atlantique», ayant à bord le commandant Shoofs, le capitaine Gagnon, le lieutenant Evin et les hommes d'équipage, fut de retour au port.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

Le matin, il paraissait comme probable que les remorqueurs traînant l'épave de l'«Atlantique» dans le Havre, et abandonneraient la route du Havre, port qui leur avait été primitivement fixé. Lente ment, en effet, les trois remorqueurs ont mis le cap sur Cherbourg.

L'INCENDIE DE L'«ATLANTIQUE»

Le feu avait gagné les flammes de l'incendie mourant, son travail de destruction achevé. Au cœur du commandant, un seul désir : monter à bord de cette coque brisée de décombres noyés, mais son bâtiment tout de même dont il fut l'âme ; voir l'état des lieux ; enlever les cadavres de ses hommes morts asphyxiés et que le feu aura peut-être épargnés.

En quelques minutes le commandant Shoofs reconnut l'opération impossible. Il remit sa tentative au lendemain. Le bateau dut s'arrêter par le croc de remorque du «Minoature» et de l'«Iroise», demeuré à peu près immobile. Vers minuit, un orage se leva ; du ciel sillonné d'éclairs, une pluie torrennelle se mit à tomber ; la nuit passa.

Au lever du jour, l'«Abelle» se rapprocha de l'«Atlantique». A son avant, le pont de la drisse, qui miraculeusement intacte, le pavillon français qu'avait accroché la veille le capitaine Pichard. Trois hommes d'un bateau hollandais venaient de réussir à monter à bord, pour accrocher une nouvelle remorque à l'avant.

L'héroïsme du lieutenant Evin. A ce moment, le commandant Shoofs prit la direction des opérations. Les matelots hollandais lâchèrent aux matelots de l'«Abelle» un fil d'acier.

L'opération périlleuse semblait possible. Mais il fallait un volontaire, le lieutenant Evin se présenta. On lui confia une bricole pour passer au-dessus du pont de l'«Abelle» manœuvrant, à 100 centimètres de l'«Atlantique».

L'officier fut amarré sur le filin et il allait tout juste à passer quand, dans un coup de rouille, le filin se cassa. Les jambes furent prises entre les deux coques.

Rapidement on retira le lieutenant Evin de la position qu'il emportait de l'autre côté du filin coupé. Le lieutenant fut ramené à bord de l'«Abelle» où il reçut des soins d'urgence. Une ligature immédiatement effectuée permit d'arrêter un début d'hémorragie.

C'est alors que l'équipage, consterné par cet accident, regagna le port de Cherbourg.

A 16 h., le lieutenant Evin était transporté à l'hôpital Pasteur où il subit l'amputation de la jambe droite. L'amputation a été pratiquée au-dessous du genou. L'état de l'homme est satisfaisant, quoiqu'il souffre.

Un chef... Avant la tombée de la nuit, l'«Abelle», ravapprochée en charbon, est allée au large de l'«Atlantique».

Le commandant Shoofs, infatigable, est un chef — demandant de nouveaux volontaires.

Il va diriger les opérations. Avant son départ, il espère qu'il emportera de l'autre côté du filin coupé, le lieutenant fut ramené à bord de l'«Abelle» où il reçut des soins d'urgence.

Témoignages de sympathie. Le ministre des transports du Reich a adressé au ministre français de la marine marchande un télégramme de sympathie, à l'occasion de la catastrophe de l'«Atlantique».

D'autre part, le comte Pignatti, ambassadeur d'Italie, a adressé au ministre français de la marine marchande un télégramme de sympathie, à l'occasion de la catastrophe de l'«Atlantique».

En outre, le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Le ministre des affaires étrangères du Brésil a fait exprimer à M. Kammerer, ambassadeur de France, ses condoléances à l'égard du sinistre de l'«Atlantique».

Puisqu'il n'y a plus de diptère à La Bassée... A DUNKERQUE

...Tous les enfants ont pris hier matin le chemin de l'école.

Tandis que depuis un mois environ des comités se réunissent, que les parents exigent, telles ou telles mesures de précaution, qu'on voit, qu'on discute et aussi qu'on désinfecte les écoles, les écoliers et écolières de La Bassée connaissent les douces joies de vacances imprévues, qui les réjouissent fort.

En décidant que la grève scolaire votée mercredi soir ne serait pas appliquée les parents ont mis fin au congé supplémentaire de mille bambins.

Il n'y a plus de diptère à La Bassée. Le docteur Sacleux. Il ne faut plus qu'on se parle. Il faut que les enfants se rendent à l'école avec la sécurité, que cette ville retrouve son calme, sa tranquillité, sa vie normale et la prospérité de son commerce.

Un double acquittement. Nous avons relaté hier les poursuites intentées contre deux commis voyageurs parisiens, Bornstein Wolf et Maurice Picot, accusés de fraude fiscale au préjudice du Polonais Nowak, domicilié à Hailloucourt.

Le Tribunal de Bethune les avait condamnés à 3 mois de prison avec sursis, chacun, et au remboursement des 700 fr.

Après avoir entendu les explications de Nowak, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

Le passage à niveau homicide. Le 5 mars dernier, M. Hilaire Thellier, 35 ans, négociant à Crépy, revenait de Fruges en camionnette. A 10 kilomètres à l'heure il aborda le passage à niveau qui se trouvait au-dessus d'une barrière et que dissimule des haies épaisses.

Après avoir entendu les explications de Thellier, la Cour réformant le jugement et acquitte les deux prévenus.

LES GREVES DANS VOTRE REGION A DUNKERQUE

Après une courte réunion, au cours de laquelle le Comité de Grève fit part, des greves en divers points de la ville, à la Sous-Préfecture, les ouvriers tordirent un important cortège. Ils parcoururent les rues les plus importantes de la ville, en passant devant les écoles, devant certains immeubles.

Jusqu'à la nuit s'était passé dans le plus grand calme. Mais, par suite de circonstances qui restent encore à déterminer, les grands qu'on prétendait le cortège, furent placés de la gare, entourés brusquement par les grévistes. Cela provoqua une courte bagarre qui fut, d'ailleurs, sans conséquence grave.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs. Le jute appartenait au Compagnon Lancel, de Saint-Pol-sur-Mer, et avait été déchargé d'un train venant de Boulogne par l'entreprise Dubanel.

Sur les lieux du sinistre, on remarqua que le feu avait pris dans une balle de jute qui n'était pas encore déchargée. Le feu se propagea rapidement et fut éteint par les pompiers de Boulogne.

Incendie criminel ? Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

Le camion incendie contenait 86 balles de jute de cent kilos chacune. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Un camion de jute en feu sur la route de Saint-Pol. Mais l'attention devait bientôt se porter ailleurs. Vers midi en effet, le bruit courut qu'un camion transportant du jute était en feu, sur la route de Saint-Pol-sur-Mer.

LE PILLAGE DANS LES TRAINS DOUAL-CALAIS

Quantité de marchandises dérobées par Donnegor ont été découvertes au domicile du voleur.

Comme nous l'avons relaté hier, sur l'ordre de M. Dutilleul, juge d'instruction, il fut opéré